

Mise en place d'un Portail Citoyen

La Commune a mis en place un Portail Citoyen. Les inscriptions au Centre de Loisirs se feront via cet espace dès le 19 mai 2025. Pour toute inscription, vous devrez impérativement avoir créé votre foyer avant cette date sur <https://notreportail.fr>.

Les étapes à suivre :

- Cliquer sur « S'inscrire », renseigner les informations de connexion
- Indiquer les informations demandées lors de la Pré-saisie de votre dossier.
- ⚠ Vous devez cliquer « Non, je ne souhaite pas utiliser mes informations CAF ».
- Complétez votre adresse ainsi que le chef de famille (qui ne doit pas être l'enfant mais un représentant légal).

Une fois votre foyer créé, la mairie validera votre inscription (délai 24h).

Après la validation de votre foyer, vous pourrez ajouter vos enfants en cliquant sur  et également compléter le quotient familial de la CAF.

Pour chaque enfant, vous devrez compléter sa fiche sanitaire en cliquant sur .

Vous devrez fournir les pièces justificatives en cliquant sur  (attestation d'assurance, fiche de renseignements).